

DEMANDE DE SUBVENTION ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2025

Remarques importantes :

1° Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1er Juillet 1901.

Ces associations doivent être d'intérêt communal.

2° Les demandes de subventions devront être adressées à la Mairie de Bar-sur-Aube avant le 31 Décembre 2024.

3° Pour remplir correctement ce dossier, il peut être nécessaire de se reporter à la notice (annexe 2).

ATTENTION : une demande incomplète ne sera pas étudiée par la commission des finances

1. Identification de l'association sportive

Nom de l'association :

Objet de l'Association :

Adresse du Siège :

N° de Téléphone :

Email :

Date de publication au J.O. :

N° :

Date d'agrément ministériel :

LE BUREAU

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom et Prénom			
Adresse			
Téléphone portable ou fixe			
Adresse email			

Souligner le Nom de la personne à qui envoyer la correspondance. S'il s'agit d'un autre responsable, mentionner ses coordonnées ci-dessous :

ASSURANCE

Nom et adresse de la Compagnie d'assurance :

Numéro de Police :

Joindre une copie de l'attestation d'assurance

Compte courant postal ou bancaire : joindre un RIB ou RIP (le libellé doit correspondre à l'intitulé de l'association).

2° La vie de l'association

Effectifs de l'association :

	Membres actifs	Membres honoraires	Mineurs
Bar-sur-Aube			
Hors Bar-sur-Aube			
Total			

Fédérations ou organismes auxquels est affiliée l'association :

Activités de l'association :

Nature	Nombre de participants

Réalisations particulières au cours de l'année 2024 :

Projets pour l'année 2025 :

3° Information sur l'aide matérielle et financière de la Ville

Occupation des équipements municipaux pour l'année 2024-2025

COSEC	=	h/semaine
STADE	=	h/semaine
Ancien Gymnase Lycée	=	h/semaine
Nouveau Gymnase Lycée	=	h/semaine
Salle Ancien Collège	=	h/semaine
Autres	=	h/semaine

Prise en charge par la ville des éducateurs

GE PSL 10 / APASSE 10	=	h/semaine
AUTRES	=	h/semaine

Demande de prêts de salles pour l'année 2025

A titre permanent :

A titre occasionnel :

Demande de prêts de matériel pour l'année 2025

A titre permanent :

A titre occasionnel :

Demande de prêts de véhicules pour l'année 2025

Mise à disposition de personnel technique

Tâches :

4° Volet financier

Subvention ordinaire de l'année précédente obtenue	
Subvention exceptionnelle de l'année précédente obtenue	
Subvention ordinaire demandée pour 2025 (à compléter obligatoirement)	
Subvention exceptionnelle demandée pour 2025 (à compléter obligatoirement)	

Budget et compte financier sont à joindre (annexe 1)

Joindre le compte-rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activités, rapport moral et d'orientation) ainsi que tout autre document permettant de justifier la demande de subvention.

Fait à _____, le _____
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Cachet de l'Association

Signature du Président

Avis de la commission des finances :

Subvention proposée :